

18 mars :

Bonjour Monsieur le directeur,

Des agents nous contactent afin de faire remonter les difficultés de mise en place d'organisation (différente d'un service à un autre) et notamment dans l'accomplissement des tâches dites nécessaires à la continuité du service public.

En effet, des services exercent leur activité uniquement la matin, d'autres les exercent en continue (avec priorisation sur les missions nécessaires puis sur les missions courantes), d'autres en conformité avec les consignes données en audio conférence, en horaires allégés.

Or, dans votre message du 17 mars, vous précisez : "En bonne intelligence avec le chef de service, vous pourrez quitter le service lorsque cette mission sera terminée."

Visiblement, le message n'est pas compris de tous les chefs de service !

Au SIE de Béthune par exemple, il n'y aura ni chef de service, ni adjoint (personne à risque) mais les agents présents en alternance doivent rester en continu pour accomplir toutes les missions, même celles non prioritaires, sans aménagement d'horaires ?

Afin d'uniformiser les consignes dans tout le département, pouvez vous apporter plus de précision.

De plus, pouvez vous transmettre les attestation employeurs à tous les chefs de service qui ne peuvent pas s'auto autoriser à venir travailler??

D'avance, nous vous remercions.

Cordialement,

19 mars :

Bonjour Monsieur le Directeur,

Nous avons appris que la direction du 62 souhaite une ouverture des 10 plus grosses caisses de notre département afin de palier au "soucis" des bons de secours .

L'UNSA est opposée à une ouverture au public , ceci est contraire aux règles de confinement et expose les agents d'accueil.

De plus , des incivilités apparaissent :

A Liévin les collègues sont dérangés, insultés par les contribuables (ils tapent sur les carreaux) !

D'autres solutions doivent être mises en place, autres que le déplacement désordonné du public vers les trésoreries.

Précisément , sur le site de Lens :

regrouper les bénéficiaires nécessitera la présence de vigiles ou de représentants des forces de l'ordre pour canaliser les demandeurs et peut

amener des risques importants de contamination.

A minima l'UNSA demande de doter les agents d'accueil de masques, de moyens de désinfection (lingettes, solutions hydro-alcooliques) . Il est nécessaire de mettre en place un système de gestion de file d'attente qui permettra de respecter la distance de sécurité.

Il serait pertinent de prévoir d'autres procédures qui offriront des protections efficaces aux agents. Les agents concernés doivent travailler en toute sécurité et se sentir soutenus.

23 mars, les bons de secours :

bonjour monsieur Girault,

Pour résoudre les problèmes de distribution de bons de secours pendant la crise, il pourrait être judicieux de remplacer ceux-ci par des bons alimentaires, cela supprimerait tous les tracas liés à cette organisation.

La distribution échapperait ainsi à la DDFIP.

30 mars, les spf

Lors de notre dernière audio conférence vous nous avez informé de la reprise d'activité dans les SPF.

Une réunion d'organisation est ainsi prévue avec les agents concernés.

Toutefois, les agents que nous avons pu contacter craignent fortement de participer à cette réunion.

Les directives visant aux respects des consignes de lutte contre le covid 19 ne vont pas dans ce sens : Il est fortement conseillé d'éviter au maximum les contacts et de privilégier les télécommunications.

Monsieur le Premier Ministre a d'ailleurs une nouvelle fois souligné lors de son intervention télévisée du samedi 28 mars la nécessité absolue "de prendre au sérieux les consignes de confinement".

Par ailleurs, une partie des agents affectés dans le service dont il est question sont proches de la retraite, donc considérés "à risque".

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en place un autre mode de communication, du type audio conférence par exemple.

Nous demandons également que le télétravail soit développé en masse dans les SPF afin de répondre à la fois aux priorités et aux règles de confinement.